

BTS Professions Immobilières - 2ème année

BTS PI

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Constituer et gérer un portefeuille de clients.
- Analyser le marché de l'immobilier, faire une évaluation des biens immobiliers.
- Vendre tout type de biens immobiliers (habitation, immobilier d'entreprise...).
- Mettre en location tout type de biens immobiliers.
- Rédiger les principaux contrats liés à la vente ou la location.
- Gérer une copropriété en tant que syndic.
- Conseiller vos clients sur le plan technique, juridique, fiscal et financier.

Le BTS donne accès aux cartes professionnelles de l'immobilier.

Entreprises d'accueil

Les agences immobilières, les cabinets d'administration de biens (syndic de copropriété, gestion locative...), les sociétés de promotion-construction, les organismes de gestion de logements sociaux OPCA, les banques, les entreprises ou collectivités qui gèrent leur patrimoine immobilier...

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : avoir validé la première année du BTS Professions Immobilières.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
32031309	14922

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2, soit 120 crédits ECTS.

Durée de la formation

560 heures (sur 1 an, 2^e année du BTS).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
2 jours en UFA,
3 jours en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Sup Bellevue Assomption Lyon

172 avenue Jean Jaurès
69007 LYON
04 37 65 30 70
alternance@assomption-lyon.org
www.assomption-lyon.org

Architecture et contenu de la formation

- Épreuve / Unité (EU) - 01. Culture générale et expression
- Épreuve / Unité (EU) - 02. Langue vivante étrangère
- Épreuve / Unité (EU) - 03. Conseil en ingénierie de l'immobilier
- Épreuve / Unité (EU) - 04. Communication professionnelle en français et en langue étrangère
- Épreuve / Unité (EU) - 05. Techniques immobilières
- Épreuve / Unité (EU) - 05.1. Transaction immobilière
- Épreuve / Unité (EU) - 05.2. Gestion immobilière
- Épreuve / Unité (EU) - 06. Conduite et présentation d'activités professionnelles
- Unité facultative / Epreuve facultative (Ufac) - 01. Langue vivante 2

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Épreuves	Coefficient	Type	Forme
Culture générale et expression	3	Ponctuel	Écrit (4 heures)
Langue vivante étrangère	2	Ponctuel	Écrit (2 heures)
Conseil en ingénierie de l'immobilier	4	Ponctuel	Écrit (3 heures)
Communication professionnelle	2	CCF 1 situation d'évaluation	Oral (20 min + 20 min de préparation)
Techniques immobilières • Transaction immobilière • Gestion immobilière	3	Ponctuel	Écrit
	3	Ponctuel	Écrit
Conduite et présentation d'activités professionnelles	4	CCF 2 situations d'évaluation	Dossier et Oral (20 min + 20 min de préparation)

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Possibilité de valider l'épreuve de Culture Générale et Expression et l'épreuve en langue vivante étrangère, pour tout détenteur d'un autre BTS.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

École spécialisée ou Licence professionnelle dans un des domaines suivants : Gestion de patrimoine, Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens, Transaction, métiers du droit de l'immobilier...

Débouchés professionnels :

- Collaborateur salarié en agence immobilière ou en cabinet d'administration de biens (gérance locative, syndic de copropriété), dans une société immobilière, foncière ou de promotion-construction, cabinet de gestion de patrimoine.
- Dans la commercialisation : agent ou négociateur immobilier, chasseur immobilier, expert immobilier.
- Dans la gestion : gestionnaire de biens locatifs, comptable de copropriété, gestionnaire de copropriété.
- Avec de l'expérience : chef d'entreprise par la création ou la reprise d'une agence ou d'un cabinet d'administration de biens.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du BTS PI dans l'UFA	-	100 %	x	x
Taux de réussite globaux <i>Effectif présenté</i>	-	87% 2200	90% 1303	90% 1053
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	-	44%	44%
Taux de poursuite d'étude	-	-	50%	44%
Satisfaction globale Apprentis entrant (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	89% 600/2531	90% 365/2485	92% x	94% x
Satisfaction globale Apprentis sortant (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	-	68% 354/2400	83% x	86% x
Taux d'abandon globaux	-	14%	11%	x

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 363 €.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{er} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^e année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^e année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier
(sous réserve du nombre de places disponibles).

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

Accès par transport

Établissement situé dans Lyon à proximité du centre.

- Métro B - Place Jean Jaurès - Oullins/Charpenne - à la sortie de l'établissement.
- Parc à vélo et Station Vélo'V à la sortie de l'établissement.
- Gare TER «Jean Macé» (1 station de métro - 10 min à pieds)
- Gare TGV «Part Dieu» (3 stations de métro).
- Tram T2 arrêt «Jean Macé» - 10mn à pieds (ou 1 station de métro)
- Tram T1 et T6 arrêt «Debourg» - 10 min à pieds (ou 1 station de métro)
- Places de parking gratuites aux alentours.
- Ligne de bus à proximité : C7 et 64

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Réseau des écoles de l'Assomption.
- Charte Erasmus+.
- Projet Voltaire.
- Partenariat avec les associations professionnelles liées au métier.

• Restauration

- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes.
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité.

• Hébergement

- Internat sur le site de La Mulatière, à 20 min.
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA.
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA.

Matériel / Équipement

- Les étudiants accèdent à l'ENT (Espace Numérique de Travail) de l'établissement gratuitement, et se voient attribuer un mail professionnel à leur entrée dans l'établissement et à un espace de stockage de documents.
- ENT qui permet le travail à distance.
- Les salles de cours sont équipées d'un PC et d'un vidéoprojecteur.

Coordonnées de l'UFA



Sup Bellevue Assomption Lyon

172 avenue Jean Jaurès 69007 LYON
04 37 65 30 70
alternance@assomption-lyon.org
www.assomption-lyon.org

Référente Handicap

Valérie HUMEAU
alternance@assomption-lyon.org

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026